



14 novembre 2019

(19-7754)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**DÉCLARATIONS FAITES EN SÉANCE  
RÉUNION FORMELLE DU COMITÉ SPS  
DE L'OMC – NOVEMBRE 2019**

POINT 4 E) II) DE L'ORDRE DU JOUR: LMR ÉTABLIES  
PAR LE CODEX POUR LE GLYPHOSATE

*Communication des États-Unis d'Amérique*

La communication ci-après, reçue le 12 novembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis réitèrent leurs préoccupations concernant les mesures prises par les Membres pour restreindre l'utilisation du glyphosate ou retirer les LMR correspondantes sans fondement scientifique précis.
2. Des autorités scientifiques et réglementaires partout dans le monde ont réévalué et reconfirmé l'autorisation de cet outil de protection des cultures, qui est devenu non seulement l'un des outils les plus utilisés dans le monde mais aussi l'un des plus rigoureusement évalués et réglementés.
3. Nous rappelons que, en 2016, la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) avait organisé une session spéciale pour réévaluer le glyphosate à la suite du rapport sur les risques du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).
4. Après avoir examiné un vaste ensemble d'éléments de preuve et mené une évaluation des risques approfondie, la JMPR a réaffirmé que l'exposition au glyphosate par voie alimentaire ne constituait pas un risque pour les consommateurs. La Commission du Codex Alimentarius a ensuite reconfirmé toutes les LMR existantes pour le glyphosate.
5. À cet égard, nous rappelons le mandat confié au Comité conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de l'Accord SPS visant à surveiller l'incidence sur le commerce liée à la non-utilisation des normes internationales, ainsi que les orientations données dans le document G/SPS/11/Rev.1 concernant la prise en compte de la gravité des problèmes causés concernant le commerce des produits visés par les normes internationales.
6. Malgré la cohérence des constatations émanant de différents organismes scientifiques et réglementaires indépendants, il est clair que le glyphosate continue de représenter une difficulté en matière de communication sur les risques. La publication du rapport du CIRC et l'attention des médias qui en a résulté ont induit les consommateurs en erreur et contribué à une défiance envers la prise de décision fondée sur des données scientifiques et sur les risques.
7. En août 2019, l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) des États-Unis a publié des recommandations annonçant aux titulaires d'homologation de glyphosate que l'EPA n'approuverait plus les étiquettes de produits indiquant que le glyphosate est connu comme substance cancérigène, une allégation mensongère qui ne correspond pas aux prescriptions légales de l'Agence en matière d'étiquetage. Elle indiquait qu'il était essentiel que les organismes de réglementation fédéraux

fournissent aux consommateurs des informations exactes et fondées sur des éléments scientifiques concernant les risques que représentent les pesticides.

8. Nous craignons réellement que les restrictions injustifiées ou disproportionnées concernant le glyphosate ne servent qu'à alimenter les doutes des consommateurs à mettre à mal la confiance du public et à faire douter de l'intégrité des organismes publics de réglementation.

9. Nous demandons donc à tous les Membres de continuer à respecter les LMR du Codex pour le glyphosate ou d'établir des mesures SPS relatives au glyphosate sur la base d'évaluations des risques reposant sur des données scientifiques.

10. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est dite préoccupée par le fait que le CIRC puisse involontairement saper les justifications scientifiques rigoureuses et fondées sur les risques de la Commission du Codex Alimentarius. À cette fin, nous croyons savoir que le Secrétariat de l'OMS collabore avec le CIRC afin de garantir que des substances qui ont été évaluées par les comités d'experts mixtes FAO/OMS ne soient pas soumises aux évaluations limitées et moins solides publiées par le CIRC.

11. Compte tenu des problèmes qui continuent à entourer la question du glyphosate, en particulier en ce qui concerne les justifications scientifiques, nous appuyons vivement les efforts de ce comité visant à intensifier les travaux de la Commission du Codex Alimentarius et à renforcer la compréhension collective des fondements scientifiques de l'Accord SPS.

12. Nous invitons également les Membres à réfléchir à la façon dont ce comité peut travailler en vue de promouvoir une meilleure compréhension du principe de l'analyse de risques et dont des normes objectives fondées sur des éléments scientifiques peuvent venir à l'appui d'une production et d'un commerce efficaces de produits alimentaires sûrs et abordables pour répondre à la demande mondiale.

13. Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, pour les discussions menées dans ce comité sur les mesures visant à améliorer la transparence et à soutenir une meilleure compréhension commune des préoccupations soulevées. Nous allons donc transmettre cette déclaration au Secrétariat et demander sa publication dans la série de documents GEN.

---